

EXTRAIT DE JAVEL 9,6 % (36°chlorométrique)

Réf 076

1. PROPRIETES :

Javel à 9,6% (96000 ppm) de chlore actif ou 36° Chlorométrique ou 85,33 g/ L de chlore actif.
Désinfection des locaux, poubelles, du matériel en milieux hospitaliers, agricoles et industries IAA
Utilisé pour le blanchiment du linge.
Nettoyage et désinfection divers.

2. MODE D'EMPLOI :

S'utilise dilué avec de l'eau.
Ne pas utiliser dilué avec un produit acide.

Désinfection des crudités : après trempage et lavage dans l'eau pendant 15 minutes, égoutter les crudités. Rincer le bac, le remplir d'eau et ajouter 0.83 g maximum de javel 9,6% par litre de bain. (Conformément à l'arrêté du 27 août 2009 relatif à l'emploi d'auxiliaires technologiques dans la fabrication de certaines denrées alimentaires)

Immerger les crudités et, après quelques minutes, les rincer abondamment à l'eau potable puis les égoutter.

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide jaunâtre
pH :	12 +/- 0,5
Densité :	1,125 +/- 0,015
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid
Matière active :	Hypochlorite de sodium (N°CE : 231-668-3) à 111 g/L
Contient parmi d'autres composants (règlement CE N°648/2004) :	Entre 5 et 15 % : agents de blanchiment chlorés

4. CONDITIONNEMENT :

Carton de 4 X 5 L
Bidon de 20 L
Carton de 30 doses à vis X 250 ml

5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°0076) : + 33 (0)3 83 32 36 36,

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.com

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.

Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 08.09.1999).

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

N° de révision 18-05-2011